Comité Technique du CEREMA du 11 septembre 2014

Ordre du jour :

- Approbation du procès verbal de la réunion du 20 mai 2014
- Arrêté de mise en œuvre du Conseil Scientifique et Technique (pour avis)

Point divers non traités lors de la séance du 28 août :

- Modalité et impact des transferts de matériel
- Evolution des outils informatiques
- Perspective de CDIsation des CDD du CEREMA
- Outil SIGMA

Point divers ajouté en séance :

- Restauration collectives
- programmation et budget 2015
- Renouvellement des membres du Comité Technique
- Régime indemnitaire en Ile de France

1/ Approbation du procès verbal de la réunion du 20 mai 2014

Après ajout d'une modification demandée par la CFDT, le PV a été unanimement approuvé.

2/ Arrêté de mise en œuvre du Conseil Scientifique et Technique (CST)

Suite au vote unanimement contre le projet d'arrêté le 28 août et la saisine notamment par la CGT du secrétaire général du ministère, le directeur général a présenté un nouveau projet. Après un balayage de l'ensemble des dispositions et quelques propositions d'amendements sur l'ensemble de l'arrêté, seul le titre I du projet portant sur les attributions du Conseil Scientifique et Technique est soumis pour avis. Pour les parties portant sur la composition, l'organisation et la désignation des représentants du personnel, le directeur général à pris note et proposera à la tutelle d'y donner une suite favorable.

Vote unanimement pour

La CGT a dénoncé ce mode de dialogue social, alors que par tradition, les textes relevant des Etablissements Publics sont concertés au sein de ceux-ci. Elle déplore la surdité de l'administration qui engendre des pertes de temps et d'argent !

La CGT a demandé comment les avis du CST seront portés à connaissance des agents ?

Le directeur estime qu'il faudra effectivement trouver un moyen pertinent de diffusion.

Le directeur a directement mis en cause l'organisation FO suite à son compte rendu de la précédente réunion traitant du même sujet, estimant que celle-ci avait « dépassée les limites ».

Après un échange entre FO et la direction, la CGT est intervenue en trois points :

Le manque de lisibilité sur l'empilement des structures et des commissions. Au final, les agents ne peuvent plus appréhender sereinement l'organisation du CEREMA, ni qui décide de quoi et selon quelle procédure.

La mise à disposition de l'information sur le site intranet qui ne constitue en aucun cas une diffusion de l'information. A moins de permettre à chaque agent de passer plusieurs heures par jour à consulter les sites intranet (CEREMA, Dtec et Dter) pour en connaître l'actualité...

Le manque de transparence dans les critères de décisions qui ne permet pas aux agents de se positionner professionnellement (par exemple pour ce qui est des propositions de recherches y compris avec d'autres partenaires tel que l'IFSTTAR)

3/ Transfert des matériels de laboratoire

Plusieurs matériels lourds ont été transférés d'une Direction Technique vers d'autres. Ce transfert impact l'organisation et le fonctionnement des activités. Par conséquent, les comités techniques auraient dû donner un avis.
Selon le directeur général qui avoue n'avoir eu connaissance de ce sujet que suite à l'interpellation de la CGT, ce point aurait été abordé dans les comités techniques concernés.
Selon nos informations confirmées par un membre de la délégation FO, le sujet n'a pas été évoqué.

La CGT a néanmoins posé la question de l'impact de telles pratiques qui amplifient la polarisation des activités et imposeront de fait une orientation stratégique. Elle indique que ces mutations de matériels renforcent le sentiment qu'une réorganisation occulte et profonde est en préparation.

Le directeur général s'est défendu de toute volonté, au moins du siège, d'organiser de tels mouvements. Peut-on penser la même chose des directions locales ?

Sur ce sujet nous appelons les agents a être vigilants et à nous informer si de telles pratiques perduraient.

4/ Evolution des outils informatiques

La CGT a rappelé que ces sujets doivent faire l'objet de discussions en comité technique avant toute évolution.

La secrétaire générale a expliqué que pour le moment aucune décision n'est prise notamment en ce qui concerne le domaine des logiciels libres et payants. Elle a indiqué que ce sujet sera traité prochainement après recensement des matériels, des pratiques et des besoins.

Ce point sera donc ré-examiné ultérieurement.

5/ Cdisation des CDD

En dehors des CDD liés au domaine de la recherche (thèses, …) le directeur indique que les CDD du CEREMA pourraient prétendre à un Cdisation (loi de déprécarisation) seulement à partir de 2016.

N'ayant pas le temps de poursuivre ce sujet, la discussion est reportée au prochain comité technique.

Enfin, à part la nomination d'un nouveau membre FO en remplacement d'un collègue muté hors du CEREMA, les autres sujets n'ont pas pu être abordés faute de temps.

Les représentants du personnel ont unanimement dénoncé le manque d'échange et de concertation alors que de nombreux sujets inscrits par les représentants du personnel demeurent à l'ordre du jour.

Le directeur a pris l'engagement d'organiser prochainement une réunion du comité technique (date prévisionnelle le 22 octobre) pour aborder les points non traités.